N 2

Province de Hainaut.

Exécution des arrêtés de Sa Majesté du 10 Avril 1815 et 15 7bre 1824.

Plan particulier

de deux parties de terrein appartenant à l'Etat, et aliénées en faveur de la Dame Veuve Scarsez.

Canal de Mons à l'Escaut.

Port de Cuesmes.

Vu par le Gouverneur de la Province de Hainaut.
Mons, le

Vu par l'Ingénieur-en-chef du Waterstaat, dans la Province de Hainaut.
Mons, le 27 Mai 1825.

Le présent plan de deux parties de terrein concédées contenant ensemble vingt-cinq perches, quinze aunes, fait et dressé par l'Ingénieur de l'Etat soussigné.
Mons, le 21 Mai 1825
De Kaufmann

Echelle de 2 lignes par aune.

57

1981/692

XIX/900

Cuesmes 6